



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté interdisant la circulation sur une partie de la VC n°43
dite chemin Eyheraldia et fixant un itinéraire de déviation**
N° A50-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement des gardes corps du pont du chemin Eyheraldia, situé à proximité de la RD n°21 route d'HASPARREN, la société GEROARI demande d'interdire la circulation de tout véhicule **du Mardi 17 mars 2026 au Vendredi 20 mars 2026 inclus**.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la VC n°43 dite chemin Eyheraldia sera interdite **du Mardi 17 mars 2026 au Vendredi 20 mars 2026 inclus** afin d'effectuer des travaux de remplacement des gardes corps du pont du chemin Eyheraldia, situé à proximité de la RD n°21 pour le compte de la société GEROARI.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par les chemins, du quartier du bois (VC n°6), de Bellevue et d'Irunagakoborda puis la RD936 dite route de Bardos.

Article 2 : La société GEROARI, demeurant zone artisanale Ur Xabaleta 64 640 HELETTE, représentée par M. Roger ETCHECHURY et M. Xabi OILLARBURU, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis :

- la société GEROARI
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous.
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.
- Madame le Maire d'URT.
- Madame la Responsable des services postaux.
- Les services d'urgence : SAMU 64A et les Pompiers.

BRISCOUS le 16 Mars 2026
M. le Maire
Pascal JOCOU

